



Commission de la jeunesse

3322 - Jeunesse - animateurs

Soutien au poste d'animateur socio-éducatif

Rapport n° CP/2014/744

Service gestionnaire :

Service de la jeunesse

Résumé :

Le Département accompagne les communautés de communes par le biais de contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ). Le présent rapport soumet à votre approbation l'aide financière du Département à la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

Initiée par les élus et partagée avec les acteurs du territoire, le contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) s'articule autour de priorités partagées entre l'intercommunalité et le Département.

Conformément à la décision de l'assemblée plénière du 10 décembre 2012, dans le cadre de renouvellement ou de nouveaux Contrats Territoriaux pour la Jeunesse, l'aide au cofinancement de postes est maintenue à hauteur de 10 000 € et à raison d'un poste par CTJ.

La communauté de communes du Pays de Hanau avait souscrit un CTJ pour la période 2011-2013. Elle sollicite le renouvellement du Contrat Territorial pour la jeunesse pour la période 2014-2016.

Au regard des nouvelles dispositions énoncées, la communauté de communes pourra bénéficier d'une aide de 10 000 € en 2014 au titre de l'ingénierie jeunesse, conformément au tableau en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31841	65-65734-33	200 000,00 €	105 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le contrat territorial pour la jeunesse 2014-2016 à conclure avec la communauté de communes du Pays de Hanau,

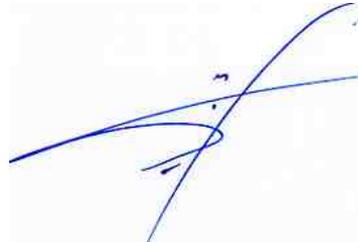
- autorise son président à signer ce CTJ

- attribue un montant de 10 000 € au titre de l'ingénierie jeunesse dans le cadre du renouvellement du contrat territorial pour la jeunesse à la communauté de communes du Pays de Hanau

- procède au versement de ce montant en deux fois : un acompte de 80% après la signature du CTJ, le solde après évaluation du dispositif.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL